



Rapport financier 2020

Act-Up Paris a confié pour la cinquième année sa gestion administrative et financière à l'association Alliance pour une Gestion Solidaire, dont le mandat a débuté en janvier 2016.

L'exercice comptable a commencé le 1^{er} janvier 2020 et s'est achevé le 31 décembre 2020. Il fait apparaître un déficit net de 34 480€, pour un total des produits de 136 529 € et un total de charges de 171 009 €.

1. Faits marquants de l'exercice 2020

1.1. Nouveau règlement comptable

La première application du règlement ANC n°2018-06 modifié par l'ANC 2020-08 entraîne un changement de méthode comptable impactant notamment la présentation des comptes avec une réaffectation des fonds dédiés en exploitation et un reclassement des ressources par nature.

1.2. Situation sanitaire

Les mesures de contraintes décidées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus emportent pour le tissu de l'économie sociale et solidaire des conséquences, notamment sociales et financières, d'une ampleur inédite.

1.3. Redressement judiciaire

L'Association a été placée en redressement judiciaire à partir du 19 juin 2014. La période d'observation de l'association a été prolongée jusqu'au 19 septembre 2015. Le 1^{er}

octobre 2015, le Tribunal de Grande Instance de Paris a prononcé un jugement arrêtant un plan de redressement d'une durée de 10 ans.

Il a été décidé courant 2018 de rembourser par anticipation 3 annuités.

La dette du plan de redressement en cours s'élève à 69 592 € à fin 2020.

1.4. Ressources humaines

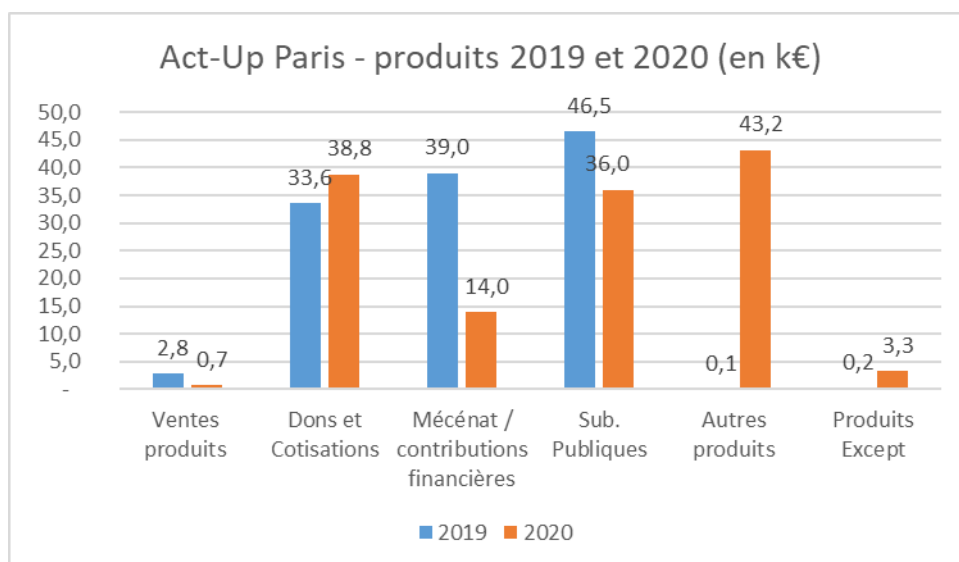
L'effectif salarié de l'Association était de 2 ETP au 31/12/2020.

1.5. Litiges en cours et risques encourus :

2018 : litige avec l'ancien CA. Suite à la démission de l'ancien CA puis l'abandon de l'association sans passation, une partie de l'ancien CA constitué de Mickael Zenouda, Remy Hamai, Xavier Cœur-joli, Christophe mathias (liste non-exhaustive) a décidé de créer une nouvelle association. La plainte de notre part vient du fait que le nom et la typographie utilisée pour cette association parasite et imite ceux d'act up-Paris. Cette association se nomme « les actupiennes ». Avec la collaboration de Maître Lefort et du cabinet DTMV, nous avons donc d'abord fait des courriers demandant d'arrêter l'usage de ce nom et de cette typographie. Sans accord, nous nous sommes donc tourné vers la justice afin de protéger la marque et le nom de l'association, que l'on a déposé à l'INPI. La procédure est maintenant terminée.

2. Produits

Les produits de l'année 2020 augmentent de 12% pour atteindre 136 529 € contre 122 199 € en 2019. Ils se répartissent de la façon suivante :



2.1. Ventes de produits

Les ventes de produits Act Up-Paris – T-shirts, badges, bracelets, briquets etc. – sont en baisse en 2020 à 723 € contre 2 158 € en 2019.

2.2. Dons et cotisations

- Les dons sont en augmentation à 37 820€ en 2020, contre 33 143 € en 2019.
- Les cotisations s'élèvent à 985 € à fin 2020, contre 410 € à fin 2019.

2.3. Subventions, contributions financières et mécénat

Elles ont globalement baissé, s'élevant en 2020 à 50 000 € contre 85 500 € en 2019.

Contributions financières et Mécénat

Ils s'élèvent à 14 000 €, contre 39 000 € en 2019 et se décomposent de la façon suivante :

- SIDACTION : 14 000 €, identique à 2019,
- Dons de laboratoires : 0 € contre 25 000 € en 2019 (GILEAD).

Subventions publiques

Elles s'élèvent à 36 000 € en 2020, contre 46 500 € en 2019. Les financeurs publics sont les suivants :

- L'ARS : 6 000 € contre 0 € en 2019,
- DASES : 30 000€ de subvention contre 15 000 € en 2019,
- SPF : 0 € contre 31 500 € en 2019,

2.4. Autres produits d'exploitation

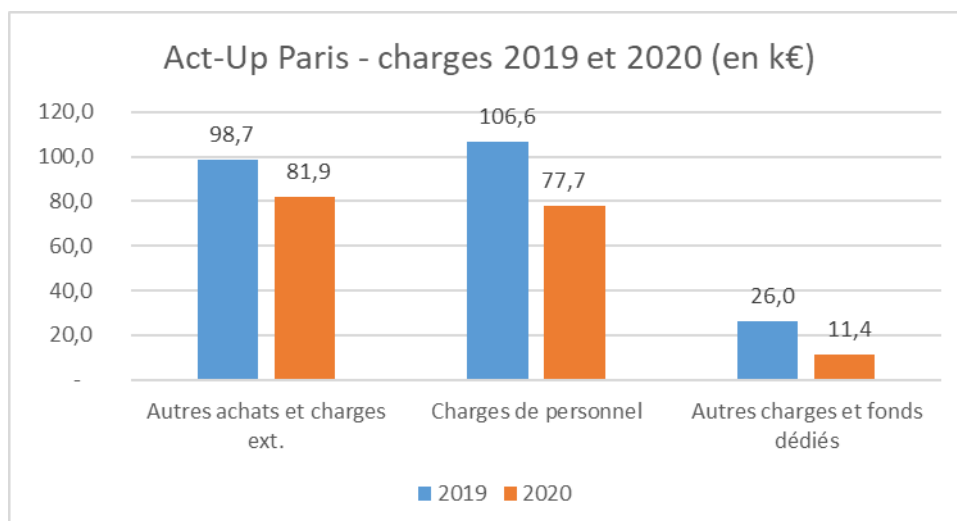
Les autres produits s'élèvent en 2020 à 43 209 € contre 40 € en 2019. Ils incluent des revenus de droits musicaux pour 18 203€ ainsi que l'utilisation du fond dédié Gilead pour 25 000 €.

2.5. Produits exceptionnels

En 2019 les produits exceptionnels s'élevaient à 214 €. En 2020, ils sont de 3 334€ et correspondent notamment à des annulations de dettes de 2016.

3. Charges

Le total des charges s'élève à 171 009 € en 2020, contre 235 563 € en 2019.



3.1. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent en 2020 à 164 414 €, contre 209 469 € en 2019. Les principales évolutions sont les suivantes :

- Autres achats et charges externes : 81 872 € en 2020 contre 98 711 € en 2019, principalement en raison de la baisse des locations (-12k€ notamment grâce au plan de soutien lié à la crise sanitaire), de la baisse des frais de gestion administrative (-6k€) et de la baisse des frais de colloques et de déplacements suite aux contraintes sanitaires (-17k€). Nous nottons malgré tout une augmentation significative des honoraires juridiques (+18k€) suite principalement à la fin de la procédure engagée contre l'ancien CA.
- Salaires et charges sociales : 77 749 € en 2020 contre 106 598 € en 2019 en raison du départ à la retraite d'un des 3 salariés, et du recours au chômage partiel en novembre et décembre à hauteur de 2,1k€.

3.2. Charges exceptionnelles

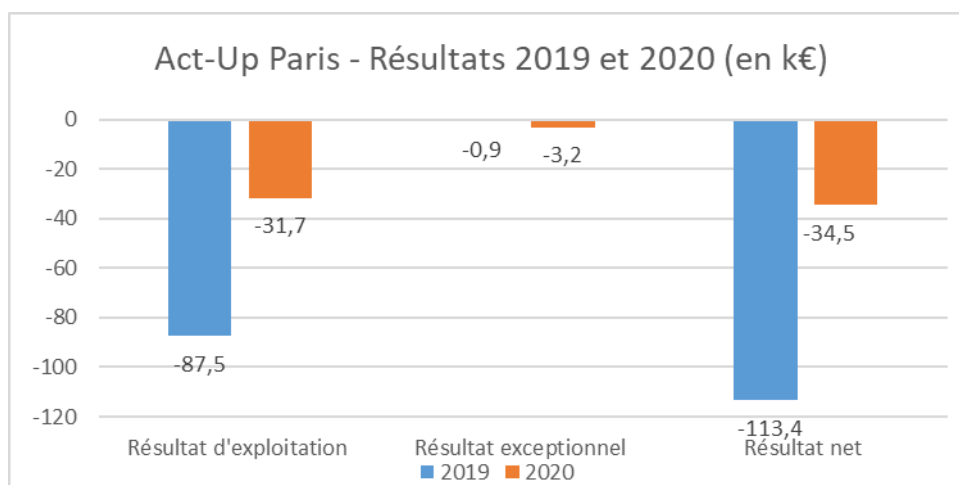
Les charges exceptionnelles étaient de 26 094 € en 2019 contre 6 519 € en 2020. Il s'agissait pour 25 000 € d'un fonds dédié lié au don de GILEAD non consommé au 31/12/2019.

Avec la réforme du plan comptable, les fonds dédiés apparaissent maintenant en exploitation et non en exceptionnel comme c'était le cas auparavant.

4. Résultat de l'exercice

L'exercice 2020 se termine par un déficit de 34 480 €. Il résulte principalement :

- du résultat d'exploitation pour -31 676 € en 2020 contre -87 484 € en 2019,
- du résultat exceptionnel de - 3 185 € contre - 880 € en 2019.



5. Bilan au 31/12/2020

Le total du bilan au 31/12/2020 s'établit à 88 639 € contre 146 790 € au 31/12/2019.

Au niveau de l'actif :

L'actif immobilisé, composé de la caution du local, s'élève à 4 359€.

Les stocks ont été valorisés 1 529€.

La trésorerie (comptes bancaires, PayPal, caisse), s'élève à 58 111 € contre 118 043 € à fin 2019.

Le total des créances représente 22 314 € contre 21 632 € à fin 2019.

Enfin, les charges constatées d'avance sont de 2 286 € contre 269 € à fin 2019.

Au niveau du passif :

Les fonds propres sont négatifs : ils s'élèvent maintenant à -47 932 € contre -13 452 € fin 2019 en raison du résultat déficitaire de l'exercice 2020 (-34 480 €).

Le total des dettes atteint 136 571 € dont 69 592 € liés au plan de redressement judiciaire.

6. Évolution de l'association sur les prochains exercices

Lors du prochain exercice, l'association continuera les projets mis en place.

Parallèlement à cela nous reprenons les projets déjà financés comme le site et le bulletin papier Réact'Up et les Répi.

Notre nombre de militants allant en grandissant nous avons pu nous mettre au travail sur plusieurs projets autres, liés aux différents événements politique et sociale de l'année 2020.

Enfin nous continuons la permanence droits sociaux qui pour des raisons budgétaires a du être associé à un salariat pour garder le montant des subventions accordées.

7. Bénévolat

Pour l'exercice 2020, Act Up-Paris a continué l'utilisation d'un outil d'évaluation du temps passé par les bénévoles à effectuer des tâches liées aux missions de l'association. Celui-ci a permis d'estimer le nombre d'heures de bénévolat à 5 415. Celles-ci ont été valorisées au SMIC horaire chargé à 69 380 €. Elles se répartissent ainsi :

- représentations, préparation des actions : 2 822 h,
- actions : 827 h ;
- tâches routinières : 1766 h.

Ce volume souligne l'importance de l'implication des bénévoles dans les fonctionnements quotidiens et les missions remplies par l'association.